



PREFET DE LA REUNION

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPR) NATURELS PREVISIBLES RELATIF AUX PHENOMENES D'INONDATION ET DE MOUVEMENTS DE TERRAIN COMMUNE DE PETITE-ILE

Le public est informé, qu'en application du code de l'environnement, une enquête publique sera ouverte pendant trente (30) jours consécutifs, **du 27 mars 2017 au 25 avril 2017 inclus**, sur le territoire de la commune de Petite-Île, conformément à l'arrêté préfectoral n°351/SG/DRCTCV/BU du 1^{er} Mars 2017.

Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la **mairie de Petite-Île Hôtel de Ville ainsi qu'en mairie annexe de Piton des Goyaves**. Les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête fixé à la mairie de Petite-Île – Hôtel de Ville – 192, rue Mahé de Labourdonnais – BP 63 – 97 429 LA PETITE-ILE CEDEX.

Le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels est disponible pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Réunion à l'adresse suivante www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

Monsieur Dominique THIRIEZ, nommé commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations selon les permanences et le planning suivant :

Mairie de Petite-Île – Hôtel de ville

Lundi 27 mars 2017	10h00 – 13h00	Mardi 11 avril 2017	10h00 – 13h00
Jeudi 30 mars 2017	10h00 – 13h00	Jeudi 13 avril 2017	10h00 – 13h00
Lundi 3 avril 2017	10h00 – 13h00	Vendredi 14 avril 2017	10h00 – 13h00
Mardi 4 avril 2017	10h00 – 13h00	Jeudi 20 avril 2017	10h00 – 13h00
Jeudi 6 avril 2017	10h00 – 13h00	Vendredi 21 avril 2017	10h00 – 13h00
Vendredi 7 avril 2017	10h00 – 13h00	Lundi 24 avril 2017	10h00 – 13h00
Lundi 10 avril 2017	10h00 – 13h00	Mardi 25 avril 2017	10h00 – 13h00

Mairie annexe de Piton des Goyaves

Vendredi 31 mars 2017	10h00 – 13h00
Mardi 18 avril 2017	10h00 – 13h00

Un formulaire est mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la DEAL Réunion.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, sauf demande motivée de prolongation.

Il pourra être pris connaissance d'une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Petite-Île, pendant le délai d'un an à compter de la remise du rapport d'enquête et des conclusions motivées.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au Préfet (DRCTCV/ Bureau de l'Urbanisme).

Une réunion d'informations et d'échanges avec le public, organisée par l'État, maître d'ouvrage du plan, se tiendra, en présence de la DEAL Réunion et de son partenaire technique le BRGM, sur la commune de Petite-Île :

**Vendredi 17 mars 2017 à 17h30 – salle le Fangourin,
44 rue du Général de Gaulle à Petite-Île**

Y seront conviés les représentants de la commune et les commissaires enquêteurs.

Avenue de la Victoire - 97405 - Saint Denis CEDEX